



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA!-HA!

## AVIS PUBLIC

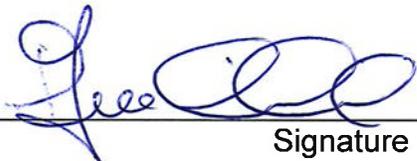
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la susdite municipalité que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a adopté le 11 janvier 2021 le règlement suivant.

### RÈGLEMENT NUMÉRO 414

**RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE TAUX DE TAXATION 2021 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES, DE SERVICES, SPÉCIALES ET AUTRES COMPENSATIONS.**

Tous ceux et celles qui veulent prendre connaissance de ce règlement peuvent le faire en se présentant au bureau de la municipalité sur les heures normales de bureau.

**DONNÉ** à Saint-Louis-du-Ha! Ha! ce 18<sup>e</sup> jour de janvier deux mille vingt-et-un.



Signature

---

Je, soussignée, Dominique Michaud, **Secrétaire-trésorière** de la municipalité de **Saint-Louis-du-Ha! Ha!**, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **18 janvier 2021**, entre **10 h et 17 h**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **18 janvier 2021**.



Dominique Michaud  
secrétaire-trésorière